

RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION DU 1^{ER} TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES

La mission d'observation de la Francophonie qui a résidé, au Mali, du 10 au 18 avril 1997, à l'occasion du 1^{er} tour des élections législatives du 13 avril 1997, était composée des personnalités suivantes, pressenties par l'Agence de la Francophonie (ACCT) :

- Monsieur le Bâtonnier Robert Dossou, Ancien Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération (Bénin),
- Monsieur Pierre Fafard, Ancien fonctionnaire du Ministère des Relations extérieures, (Canada)
- Monsieur Henri Gariépi, Coordonnateur du scrutin et du programme Formel, Directeur Général des Elections Québec (Canada-Québec)
- Monsieur le Professeur Gérard Conac, Université de Paris I (France)
- Monsieur Jean-Jacques Versière, Ancien Chef de mission (France)
- Monsieur Norbert Ratsirahonana, Ancien Président de la Haute Cour constitutionnelle, Ancien Premier Ministre, Président de la République par Intérim, (Madagascar)
- Monsieur Maïnassara Maïdadj, Secrétaire Général adjoint du Gouvernement, Ancien Président de la CENI (Niger)
- Monsieur Babacar Touré, Président du Groupe-Sud Communications (Sénégal)
- Monsieur Pascal Yoaminadji, Président de la CENI (Tchad).

Elle comportait également deux parlementaires désignés par l'AIPLF :

- Maître SaLeck Ould Abdeljelil, Président de la Commission des Lois du Sénat (Mauritanie)
- Monsieur Guy Lelièvre, Député à l'Assemblée Nationale du Québec.

Maître Robert Dossou a été appelé à exercer les fonctions de Président, porte-parole de la délégation, Monsieur le Sénateur Saleck, assisté de MM. Maidadj et VERSIERE, celles de Rapporteur Général.

La coordination a été assurée par Mme Christine Desouches, Délégué Général à la Coopération Juridique et Judiciaire, à l'Agence de la Francophonie (ACCT), assistée de MM. Mohamed Ali Bathily, Adjoint au Délégué Général et Issoufou Mayaki, Responsable de projets, de M. Chun Khov, Trésorier-payeur et de Mme Martine Belmant, Secrétaire de Direction.

I. GENÈSE DE LA MISSION

1. Sur la base de la présentation orale du rapport de la mission exploratoire (voir supra), le Conseil Permanent de la Francophonie, en sa 25^{ème} session des 11 et 12 mars 1997, s'étant prononcé sur le maintien par la Francophonie, en dépit des crédits limités dont elle dispose à cette fin, des efforts engagés dans le domaine essentiel de l'appui aux processus électoraux, décidait de répondre « de la façon la plus efficace », aux requêtes présentées par le Mali, conformément aux recommandations formulées dans ce rapport.

2. C'est dans ce cadre, et afin de répondre aux requêtes transmises par les Autorités maliennes, que, d'une part, une mission d'observation a été organisée et que, d'autre part, un soutien technique et matériel a été apporté aux différentes institutions impliquées dans l'organisation et la tenue de cette consultation, en complément des deux Journées d'échanges avec les membres de la CENI.

A. L'observation des élections

Par lettre du 3 mars 1997, le Président de la CENI a sollicité, à son tour, l'envoi d'observateurs francophones pour les élections législatives, présidentielles et municipales, confirmant ainsi l'invitation adressée à la Francophonie par S.E. Monsieur Dioncounda Traoré, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et des Maliens de l'Extérieur.

B. Assistance technique et matérielle

1. Appui à la CENI

Par une correspondance, en date du 4 mars 1997, le Président de la CENI, Maître Kassoum Tapo, tout en remerciant l'Agence « de la belle initiative particulièrement originale » prise, en organisant le séminaire d'échanges d'expériences en matière électorale, dans la sous-région, qui aura « permis à partir de l'expérience concrètement vécue ailleurs, d'identifier et de prévenir les difficultés auxquelles nous aurions à faire face dans le déroulement du processus électoral au Mali », ces sommes d'expériences constituant un capital précieux dans l'approfondissement de la démocratie et l'appui au processus électoral dans l'espace francophone, a précisé les volets sur lesquels la CENI souhaitait plus particulièrement le concours de l'Agence, à savoir :

- l'équipement de la CENI et de ses démembrements, en ordinateurs, pour la saisie des résultats du vote, ainsi qu'en télécopieurs, indispensables pour la diffusion et la centralisation de ces résultats,
- la participation au système de confection des cartes électorales informatisées, à partir du fichier électoral, et de traitement des résultats,
- la participation au budget additif de fonctionnement de la CENI et l'Expertise :
 - en matière informatique pour le contrôle du fichier électoral
 - en matière d'information et de sensibilisation des électeurs et des parties concernées
 - en matière de formation des démembrements de la CENI et des agents électoraux, dans le suivi des journées d'échanges
 - en matière de gestion des observateurs internationaux.

A ce titre, l'Agence a fourni 5 postes informatiques complets et 17 télécopieurs.

Elle a mis à la disposition de la CENI trois experts avec pour mandat.

2. Appui à la Cour Constitutionnelle

Le Président de la Cour, par une correspondance, adressée à Monsieur le Secrétaire Général de l'Agence, en date du 17 février 1997, a précisé les volets de l'appui attendu, aux fins de renforcement des capacités d'intervention de la Cour, notamment en prévision des prochaines échéances électorales.

- Dotation en matière de documentation juridique de référence, notamment sur le contentieux électoral.
- Dotation en équipement informatique, de manière à faciliter la vérification de tous les procès-verbaux et les feuilles de dépouillement de tous les bureaux de vote.
- Contribution à la prise en charge des 320 délégués que la Cour entend dépêcher sur le terrain, le jour du scrutin pour prendre la mesure directe du déroulement des opérations. Ces délégués, magistrats ou jeunes diplômés, doivent bénéficier d'une formation appropriée.

L'Agence a doté la Cour de deux postes informatiques complets et d'un fonds documentaire.

3. Appui au Comité national d'égal accès aux médias d'Etat (CNEAME)

Par une correspondance, en date du 18 février 1997, le Secrétaire Permanent du Comité a fait part à l'Agence d'une demande de contribution au budget prévisionnel établi, à l'occasion des prochaines échéances électorales, certes, mais destiné à lui donner les moyens d'exercer ses attributions, de façon pérenne (matériels audiovisuel et informatique, prise en charge du personnel et des experts chargés de veiller sur les émissions des stations régionales), pour un total de 812.265 FF.

L'Agence a doté le Comité d'un poste informatique complet multimédia, ainsi que du matériel audiovisuel (2 téléviseurs et magnétoscopes et cassettes).

II. DÉROULEMENT DE LA MISSION

A. Méthodes de travail de la mission, participation à la coordination internationale et médiatisation

1. Méthodes de travail et contacts

1. 1. Les séances de concertation qu'ont tenues les membres de la délégation, dès leur arrivée, puis tout au long de la mission, leur ont permis de s'imprégner du contexte général de la mission, tel que défini par la mission exploratoire et rapporté plus haut, ainsi que d'adopter une stratégie et d'harmoniser les points de vue sur un certain nombre de questions, notamment le type de collaboration à développer avec les autres observateurs, tant nationaux qu'internationaux, les modalités propres à assurer une information et une médiatisation adéquates, les principes de l'organisation de l'observation proprement-dite.

1. 2. Les contacts

- La mission a tenu plusieurs séances de travail, avant le jour de l'élection, et après le 13 avril, avec les membres du Bureau de la CENI, dont son Président, le 2ème Vice-Président, et le Président de la Commission chargée de la formation.
- La délégation a rencontré les représentants des partis d'opposition le vendredi 11 avril et le jeudi 17 avril.
- La délégation a été reçue en audience par S.E. Monsieur Boubacar Keita, Premier Ministre, entouré des responsables de l'ensemble des partis de la mouvance présidentielle, le mardi 15 avril.
- La délégation a rencontré le Président de la Cour Constitutionnelle, entouré des membres de la Cour, le mercredi 16 avril, et a profité de cette occasion pour lui remettre un dernier lot de documents

2. Participation à la coordination internationale

Sur la base des entretiens menés lors de la mission exploratoire avec le PNUD, et conformément au dispositif mis en place par la CENI, auquel la Francophonie s'était engagée à apporter son concours :

– les trois experts pressentis à cette fin ont été mis à la disposition de la cellule de coordination, ont participé à la 1ère réunion d'information organisée à l'intention des observateurs, le jeudi 10 avril, ont contribué à la rationalisation du plan de déploiement des observateurs, et, de façon générale, se sont tenus à la disposition des membres de la CENI pour toute intervention requise, sur la base de leur expérience.

Il faut, toutefois, noter que cette capacité de savoir-faire n'a pas été pleinement utilisée par la CENI, tant en ce qui concerne les mesures techniques à prendre que dans le domaine de l'élaboration des documents électoraux, dont certains avaient été rédigés, à sa demande, par un des experts.

– La délégation francophone a participé à une réunion de concertation, de l'ensemble des observateurs internationaux, organisée au lendemain du scrutin, le 15 avril 1997, au terme de laquelle, après avoir confronté le résultat de leurs observations respectives, ils ont rédigé un communiqué conjoint (en annexe), et ont décidé de se retrouver, le lendemain, pour une conférence de presse commune.

– Cette conférence de presse, donnée le mercredi 16 avril 1997, au Grand Hôtel, a été présidée par le Chef de la Délégation francophone, Me Robert Dossou, ainsi que son Rapporteur Général, Maître Saleck Ould Abdeljelil, avec les représentants du groupe des observateurs européens, qui ont, chacun, présenté les rapports spécifiques de leur observation et répondu aux nombreuses questions posées par la presse nationale et internationale. Maître Robert Dossou, notamment, s'est exprimé sur les questions relatives aux processus démocratiques en Afrique et a insisté sur les voies de recours prévues dans le cadre d'un Etat de droit, en cas de contestation de la régularité des scrutins (voir articles de presse en annexe).

3. Médiatisation

Outre la tenue de cette conférence de presse, le Chef de la délégation a accordé de nombreux entretiens à la presse écrite, à la radio et à la télévision.

Enfin, les travaux de la délégation ont été filmés, à chaque étape, dans le cadre de la réalisation d'un documentaire sur les processus électoraux, notamment, au Mali, à la demande de l'Agence, en partenariat avec la société SUD PROD.

B. Appréciation du contexte immédiat des élections

1. Financement des scrutins

Le budget des opérations électorales pour les cinq scrutins prévus (2 tours législatives, 2 tours présidentielles, 1 tour municipales), d'avril à fin juin 1997, a été finalement arrêté comme suit :

1. 1. Dépenses 12.242.500.756 FCFA

• appareil électoral	4.276.100.720 FCFA
• équipement et matériel électoral	6.752.100.000 FCFA
• transports/communication	631.800.000 FCFA
	11.660.000.720 FCFA
• divers et imprévus (5 %)	582.500.036 FCFA
	12.242.500.756 FCFA

1. 2. Recettes

La couverture de ces dépenses est prévue :

– sur financement interne

à hauteur de	7.290.708.592 FCFA
dont :	

– déjà pris en charge par le budget de l'Etat
(recensement administratif, fichier électoral,
recensement à l'étranger)

	1.317.778.620 FCFA
– engagement du gouvernement (autorisé par le FMI)	5.972.929.972 FCFA
– <i>sur financement externe</i>	4.951.792.164 FCFA

espérés des bailleurs de fonds, alors que leur apport arrivé au 19 mars s'élevait à 3 milliards FCFA, (1,5 milliards étant encore en cours de négociation).

Cette estimation de 3 milliards ne comprend pas les financements mis en oeuvre directement par le Canada et le Québec sur des opérations de sensibilisation et de formation.

1. 3. Sur le plan strictement comptable apparaît donc un déséquilibre théorique de 1.950.000 F, qui, de fait, devrait être très inférieur, car réduit :

- du montant des économies faites sur certaines prévisions budgétaires (personnel, par exemple)
- du montant des opérations, exécutées directement par les bailleurs de fonds (lorsqu'elles étaient intégrées dans les prévisions budgétaires)
- de l'arrivée de certains financements espérés
- de la prise en charge par l'aide extérieure de dépenses engagées directement par la CENI.

2. Etat des préparatifs à la veille du scrutin

C. Observation le jour des élections (le 13 avril 1997)

1. Le déploiement de la mission

La mission d'observation a pu se déployer sur l'ensemble du territoire malien, selon le dispositif suivant :

BAMAKO	– M. Gérard Conac – M. Pierre Fafard – M. Babacar Touré
SEGOU	– M. Saleck Ould Abdel Jelil – M. Guy Lelièvre
KOULIKORO	– M. Jean-Jacques Versière
SIKASSO	– M. Norbert Ratsirahonana – M. Issoufou Mayaki
MOPTI	– M. Maïnassara Maïdagi
GAO	– M. Henri Gariepy – M. Pascal Yaodimnaji
TOMBOUCTOU	– M. Robert Dossou – Mme Christine Desouches.

Cependant, les observateurs initialement prévus pour GAO ont dû rester à MOPTI pour des raisons de transport.

De même, ceux prévus pour Tombouctou ont dû se replier également sur MOPTI dans la matinée du 13 avril pour les mêmes raisons, non sans avoir, au cours de la nuit du 12 au 13 avril, eu des contacts avec les autorités administratives, les membres de la Commission régionale et les membres des partis politiques de Tombouctou.

Les différentes équipes ont mis à profit leur présence dans les régions pour rencontrer les responsables des commissions régionales et locales, les responsables administratifs à tous les niveaux ainsi que les membres des partis politiques en compétition.

Le jour du scrutin, elles ont visité environ deux cents bureaux de vote. La synthèse des conclusions des visites de cet échantillonnage a permis à la mission d'aboutir aux constats suivants (voir rapports des équipes en annexe) :

2. Organisation matérielle

2. 1. Bureaux de vote

Les bureaux de vote étaient installés, dans la plupart des cas, dans des locaux publics, généralement signalés par des affiches indicatives.

2. 2. Le matériel électoral

Le matériel électoral était généralement mis en place, en quantité suffisante et conforme aux normes fixées par la CENI.

Il s'agit notamment des urnes transparentes à double cadenas, des isoloirs de fabrication artisanale, mais propre à assurer le secret du vote. En revanche, les réceptacles qui se présentaient sous différentes formes étaient ouverts.

L'encre indélébile était généralement disponible.

Dans certaines zones, notamment à MOPTI commune, le matériel a été livré avec du retard par rapport à l'heure d'ouverture des bureaux de vote.

Les bureaux de vote ont ouvert, dans certains cas, avec retard, notamment pour les raisons susmentionnées : ce retard, qui a pu aller jusqu'à 13 h 30, n'a pas toujours été compensé par une prolongation correspondante au-delà de 18 heures.

Les bulletins de vote et les enveloppes étaient, dans l'ensemble, en quantité suffisante, sauf dans quelques bureaux.

2. 3. Documents électoraux

Concernant les documents électoraux, seuls les procès-verbaux, les feuilles de dépouillement étaient disponibles dans les bureaux de vote. En revanche, les documents de base, à savoir les listes électorales et les listes d'émargement, ont connu des situations variables.

Pour ce qui concerne les listes électorales, plusieurs cas de figure ont été constatés :

- absence totale de liste
- présence de liste informatisée, mais, la plupart du temps, ne reflétant pas la réalité du corps électoral
- présence de liste manuscrite (liste de la commission administrative de recensement)
- présence simultanée, de listes informatisées et manuscrites.

Dans tous les cas de figure, des listes additives ou supplétives ont été dressées sur présentation des carnets de famille, pièces d'identité ou témoignage de deux personnes.

En conséquence, et compte tenu du système qui était que les cartes d'électeur étaient confectionnées à partir des listes électorales informatisées, soit ces cartes n'ont pas été produites, soit elles n'ont pas été distribuées, ou elles l'ont été tardivement, ou encore elles ont été carrément mises à la disposition des Présidents de Bureau de vote, sur place, entraînant l'obligation pour les électeurs de venir les chercher sans qu'ils aient été informés à l'avance de l'emplacement de leur bureau de vote.

2. 4. Les membres des bureaux de vote

Les membres de bureaux de vote étaient généralement présents, en tous les cas avec le quorum nécessaire pour délibérer. Ils étaient généralement motivés, à la hauteur de leur tâche et désireux d'accomplir leurs obligations conformément aux textes en vigueur et qui, dans la majeure partie des cas, étaient à leur disposition (code électoral, guide de l'agent électoral).

La présence des représentants des candidats, même si elle est facilitée par les dispositions du code électoral, leur accordant la faculté de désigner aussi bien des assesseurs que des représentants, n'a pas été utilisée de manière systématique.

3. Déroulement du scrutin

L'absence de listes électorales fiables et/ou des cartes d'électeur a entraîné des difficultés notables dans le déroulement du scrutin.

Ces difficultés ont eu pour conséquence en particulier :

- un retard dans le démarrage des opérations de vote
- une lenteur dans l'écoulement du flux électoral
- un renvoi d'un bureau à un autre de nombreux électeurs à la recherche de leur bureau d'affectation
- une démobilisation, voire une déception et même une frustration, de la part de certains électeurs devant les difficultés rencontrées pour l'exercice de leur droit. Le mécontentement s'est manifesté dans un cas, constaté par la destruction d'une urne.

Afin de faire face aux difficultés sus-indiquées, les membres des Commissions Régionales, locales ou communales et les Présidents des Bureaux de vote ont fait preuve de pragmatisme en prenant des initiatives en vue de permettre à un maximum de citoyens de voter.

Ces initiatives ont souvent été prises avant même la diffusion des instructions de la CENI autorisant les électeurs à voter, partout, même s'ils ne sont pas inscrits, sur simple présentation des carnets de famille.

En dépit de toutes ces difficultés, le scrutin s'est déroulé dans le calme et l'absence totale des forces de sécurité. Aucune pression visible n'a été constatée sur des électeurs patients et disciplinés, semblant être venus de leur plein gré pour voter librement.

4. Dépouillement

Le dépouillement s'est déroulé d'une manière générale dans la transparence et de façon contradictoire.

5. Observations générales

5. 1. La délégation francophone estime :

- que les élections se sont tenues dans les délais prescrits par la Constitution
 - que la Commission Electorale Nationale Indépendante, prévue par le Code électoral du 14 janvier 1997 a été effectivement mise en place
 - que cette Commission a rencontré des difficultés à savoir, principalement, la non mise à jour régulière des listes électorales et la brièveté des délais des opérations préélectorales
- 5.2. Tout en tenant à souligner le sens civique dont ont fait montre les populations ainsi que tous les autres acteurs du processus électoral, la mission francophone souhaite :
- que les problèmes posés trouvent leurs solutions dans le cadre de l'Etat de droit et conformément aux dispositions constitutionnelles et légales en vigueur.
 - que les délais entre le 1^{er} et le 2^e tour du scrutin soient mis à profit pour corriger les déficiences constatées et améliorer la préparation des consultations électorales à venir.

D. Observation après le jour du scrutin

1. Le contexte aux lendemains du scrutin du 13 avril 1997

1. 1. Partis politiques de l'opposition

1. 1. 1. Pour les partis de l'opposition, les élections du 13 avril 1997 ont été un échec, parce que très mal préparées. Leurs dirigeants ont rappelé qu'ils avaient émis des réserves sur la possibilité de tenir des élections justes et transparentes, à cette date.

1. 1. 2. Dans un communiqué de presse diffusé dès le 14 avril 1997, ces partis, auxquels se sont joints certains partis, non membres des « Blocs » formels, ont rendu publics leur appréciation sur le déroulement du scrutin ainsi que leur programme d'action de protestation :

- démission du gouvernement car responsable de l'impréparation des élections,
- dissolution de la CENI,
- non reconnaissance des résultats du scrutin du 13 Avril,
- suspension du processus électoral (élections législatives, présidentielles et locales).
- programmation d'activités politiques, telles que la marche pacifique et le meeting, de protestation, prévus pour le 16 avril 1997.

(voir texte intégral en annexe).

1. 1. 3. L'opposition, en réaction, a annoncé l'organisation d'une « Journée d'action démocratique » consistant en des marches de protestation sur l'ensemble du territoire national, pour le 21 avril.

1. 1. 4. Le 16 Avril, une nouvelle menace est venue accentuer la précarité du processus électoral. En effet, lors d'une conférence de presse organisée par les partis politiques de l'Opposition, ceux-ci ont annoncé que les 7 membres de la CENI représentant l'opposition se retirent de la CENI. Ils ont déclaré que, dès l'annonce des résultats complets provisoires par la CENI, ils allaient initier, auprès de la Cour Constitutionnelle, des recours en annulation des élections.

1. 1. 5Le 17 Avril, une délégation de l'ACCT composée de MM. Dieng et Mayaki, a rencontré une délégation des partis politiques de l'opposition conduite par M. Diop, Vice-Président du CNID-FYT.

Une copie du communiqué de la mission francophone d'observation a été remise aux partis politiques de l'opposition.

Dans ses interventions, le porte-parole de l'Opposition a insisté sur les points suivants :

- l'opposition a, bien avant le scrutin, attiré l'attention du pouvoir sur l'impossibilité d'organiser une élection crédible dans les délais fixés ;
- l'opposition ne reconnaîtra en aucune façon les résultats des élections du 13 avril ;
- elle maintient ses exigences à savoir, la dissolution de la CENI, l'annulation pure et simple des élections du 13 courant, la démission du Gouvernement, la fixation d'autres dates pour les législatives, les présidentielles et les municipales.

Dans tous les cas, l'opposition :

- annonce le retrait de ses candidats de toutes les consultations à venir, au cas où les élections du 13 avril ne seraient pas annulées ; ainsi, dans ces conditions, les 9 candidats de l'opposition ne prendront pas part à l'élection présidentielle ;
- organisera, à partir du lundi 21 avril, des journées d'actions nationales : marches, meetings, etc... sur toute l'étendue du territoire national ;
- a décidé du retrait de ses représentants de la CENI ;
- déposera des recours devant la Cour Constitutionnelle.

1. 2. Partis politiques de la mouvance présidentielle

Les partis, regroupés autour de l'ADEMA, ont admis que des irrégularités avaient été constatées lors de ce premier tour des élections législatives, mais que c'était à la Cour Constitutionnelle, et à elle seule, qu'il revenait de décider, ou non, d'annuler, totalement ou partiellement, ces élections.

Réaffirmant leur souci de voir se poursuivre le processus électoral, ils ont estimé que l'opposition devrait pouvoir recourir aux voies légales, en s'adressant, s'il y avait lieu, à la Cour Constitutionnelle, au lieu de se retirer du processus électoral.

Un parti politique, membre de la CNDP, le Parena, a rendu public un communiqué par lequel il affirme que d'importantes irrégularités ont entaché le scrutin du 13 avril dans certaines circonscriptions électorales et qu'il demande l'annulation des résultats qui s'ensuivront.

(voir en annexe)

1. 3. Gouvernement

1. 3. 1.Le Ministère de l'Administration territoriale et de la Sécurité devait interdire la marche et le meeting de protestation du 16 avril 1997, rappelant qu'en matière électorale, des voies légales de recours existent et qu'il est loisible à quiconque d'en user. Les organisateurs de ces manifestations ayant maintenu leur appel, les forces de l'ordre, présentes sur les lieux, ont fait respecter cette décision.

1. 3. 2Dans la déclaration qui a suivi la réunion du Conseil des Ministres, le 16 avril, le Gouvernement, tout en déplorant les insuffisances et difficultés constatées, sources de frustration, pour de nombreux citoyens, réaffirmait son attachement à l'Etat de droit et émettait le vœu que l'ensemble de la classe politique s'engage, résolument, aux côtés de la CENI, pour corriger les imperfections.

1. 4. Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)

Suite aux prises de position des partis politiques et aux nombreuses critiques émises relativement au déroulement du scrutin du 13 avril 1997, la CENI, par la voix de son président, Maître Kassoum Tapo, a décidé d'apporter des éclaircissements, à mêmes d'apaiser la tension. C'est ainsi que la CENI accepte d'assumer les difficultés d'organisation matérielle qui ont gêné ou empêché des citoyens d'accomplir leur droit civique. La CENI a péché par manque d'expérience a reconnu son Président qui, en conclusion, a promis que tout sera mis en oeuvre pour corriger les erreurs constatées, pour le deuxième tour des législatives.

(voir en annexe)

1. 5La crispation de la situation politique a provoqué la réaction des syndicats de travailleurs et des représentants de confessions religieuses.

Le forum des Syndicats nationaux, né des deux tendances de l'UNTM (Union Nationale des Travailleurs Maliens) a, dans une déclaration, appelé la classe politique malienne à la sagesse et à l'utilisation des voies de recours légales pour la solution des problèmes nés des élections.

Quant aux représentants des confessions religieuses représentées au sein de la CENI, ils ont, par un communiqué, reconnu que les élections se sont déroulées dans de mauvaises conditions et ont invité les hommes politiques de toutes tendances à faire preuve de patriotisme, de modération dans leur comportement et de calme, afin de faire prévaloir la paix.

1. 6. Par ailleurs, la mission francophone d'observation des élections législatives du 13 Avril au Mali, a effectué une visite de travail à la Cour Constitutionnelle où elle a été reçue par le Président Dicko entouré du Secrétaire Général et de deux conseillers.

La Cour Constitutionnelle a suivi avec un très grand intérêt l'évolution de la situation créée par le premier tour des législatives. La CENI dispose d'un délai de 7 jours, après les élections, pour lui transmettre les résultats provisoires. A l'heure de l'entretien aucun résultat n'était parvenu à la Cour.

1. 7. Le Président de la République a invité à une rencontre tous les dirigeants des partis politiques, dans la journée du 17 avril.

Il leur a tenu un langage rassurant et apaisant.

Selon les déclarations du Chef de l'Etat, tous les observateurs ont constaté que les élections ont été mal organisées même s'ils n'ont pas mis en cause leur sincérité. Le 1^{er} tour a été un raté.

Cependant, les dirigeants maliens doivent privilégier la tolérance, le dialogue.

Il existe des possibilités d'aménagement du calendrier électoral, dira-t-il, tout en invitant les Maliens à préserver les chances du Mali.

Il a lancé un appel aux leaders de l'opposition présents tout en précisant que certains leaders de l'opposition n'ont pas répondu à son appel en raison de leur calendrier chargé.

Il a, ensuite, reçu le Forum des Syndicats du Mali et lui a demandé d'user de son influence pour apaiser les esprits.

Telle était l'atmosphère au Mali, au moment du départ des derniers membres de la mission francophone d'observation.